

DOMAINE DU PARC RAMBOT

2, avenue du Docteur
Aurientis

AIX EN PROVENCE
(13100)

NOTICE DESCRIPTIVE DE VENTE

pour 73 logements collectifs

En état futur d'achèvement

Collection Dara

NOTICE DESCRIPTIVE

Suivant modèle imposée par l'Art.18 du décret n°67.1166 du 22/12/67 et conforme à l'annexe de l'Arrêté du 10 mai 1968

Les rubriques et sous rubriques sont reproduites dans cette notice dans la mesure où les ouvrages correspondants sont effectivement prévus dans le programme de construction.

MAÎTRE D'OUVRAGE

SNC COGEDIM PROVENCE

1165 rue Jean René Guillibert
Gauthier de la Lauzière

Les Carrés du Golf – Bat B

13594, Aix-en-Provence

MAÎTRE D'ŒUVRE DE CONCEPTION

François DE ALEXANDRIS

24 rue Letellier

75015 Paris

SOMMAIRE

1	GENERALITES	4
2	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DES BATIMENTS.....	6
2.1	INFRASTRUCTURE.....	6
2.2	MURS ET OSSATURE.....	6
2.3	PLANCHERS.....	7
2.4	CLOISONS DE DISTRIBUTION	7
2.5	ESCALIERS	8
2.6	CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION	8
2.7	CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS.....	9
2.8	TOITURES.....	9
3	LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS	11
3.1	SOLS ET PLINTHES	11
3.2	RETELEMENTS MURAUX (AUTRE QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES.....)	12
3.3	PLAFONDS (SAUF PEINTURES ET TENTURES)	12
3.4	MENUISERIES EXTERIEURES	12
3.5	FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS.....	13
3.6	MENUISERIES INTERIEURES	13
3.7	SERRURERIE ET GARDE-CORPS	14
3.8	PEINTURES - PAPIERS PEINTS - TENTURES	15
3.9	ÉQUIPEMENTS INTERIEURS.....	16
4	ANNEXES PRIVATIVES	21
4.1	CAVES	21
4.2	PARKINGS EN SOUS-SOL	21
4.3	TERRASSES PRIVATIVES.....	22
4.4	JARDINS PRIVATIFS.....	22
5	PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE	23
5.1	HALLS D'ENTREES DE L'IMMEUBLE	23
5.2	CIRCULATIONS DU REZ DE CHAUSSEE ET PALIERS EN SUPERSTRUCTURE	24
5.3	CIRCULATIONS DES SOUS SOLS.....	25
5.4	CAGES D'ESCALIERS D'ACCES AUX CIRCULATIONS.....	25
5.5	ASENSEUR.....	26
6	LOCAUX COMMUNS.....	27
6.1	LOCAUX POUBELLES.....	27
6.2	LOCAL MENAGE	28
6.3	LOCAL VELO	28
6.4	LOCAL CONCIERGERIE.....	29
6.5	AUTRES LOCAUX	29
7	PARTIES COMMUNES EXTERIEURES DE LA RESIDENCE ET LEURS EQUIPEMENTS.....	30
7.1	VOIRIE ET PARKING.....	30
7.2	CIRCULATION DES PIETONS.....	30
7.3	ESPACES VERTS	30
7.4	ECLAIRAGE EXTERIEUR.....	30
7.5	CLOTURES	31
7.6	RESEAUX DIVERS	31
7.7	PISCINE	32

1 GENERALITES

Le tènement foncier sur lequel s'édifie l'ensemble immobilier « DOMAINE DU PARC RAMBOT » est situé au 2 avenue du Docteur Aurientis, à Aix en Provence (13100). Ledit ensemble immobilier est composé de 73 logements en accession, 24 logements sociaux et 85 logements en résidence sénior, répartis sur 7 bâtiments. L'ensemble des logements dispose de places de stationnement en sous-sol ou en extérieur. La présente notice ne concerne que les logements en accession.

Une association foncière urbaine libre permettra la répartition des charges des équipements communs entre les différents volumes.

L'opération sera labellisée NF Habitat. Les immeubles répondront également aux exigences de la NRA (Nouvelle Réglementation Acoustique) et à la performance énergétique Réglementation Thermique 2012 en vigueur à la date de dépôt du permis de construire.

L'ouvrage sera exécuté en conformité avec les règles de construction et de sécurité, et selon les règles de l'art. La conformité de la construction sera soigneusement vérifiée par un bureau de contrôle agréé.

Les prestations seront intégralement soumises aux dispositions des DTU (Documents Techniques Unifiés) et annexes, règlements et normes réglementaires d'application obligatoires en vigueur, à la date de dépôt du permis de construire.

Des microfissures de retrait peuvent se créer pendant les premières années d'utilisation du logement. Il est précisé qu'elles ont un caractère esthétique et ne portent pas atteinte à la stabilité de la structure.

L'emplacement des équipements électriques, téléphoniques et télévision sera défini par l'architecte sur la base du plan d'étage courant.

La présente notice descriptive a été établie avant la mise en œuvre des différents matériaux et matériels énoncés. Aussi les noms de marque et les références concernant les éléments d'équipements ou les matériaux n'y sont indiqués que pour en définir le genre ou le niveau de qualité. Le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité d'y apporter des modifications en cas de force majeure, de contraintes liées à la réglementation administrative, faillite d'entreprise ou de fournisseur, défaut d'approvisionnement, qualité insuffisante des matériaux, si des impératifs techniques la mettaient dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition ou en cas d'apparition d'un matériel nouveau en cours de chantier. Toutefois, les matériaux ou matériels de remplacement devront toujours être de qualité équivalente.

La hauteur libre générale dans les appartements en étage courant sera de 2,60 mètres environ sauf présence de soffites, faux-plafonds, retombées de poutres, selon nécessité technique. Les hauteurs d'allèges portées sur les plans sont susceptibles de légères variations. De même, il est précisé que les cotes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserve de tolérance de construction et que la société pourrait être amenée à les modifier dans les mêmes conditions que ci-dessus. L'implantation des équipements ou appareils y est par ailleurs figurée à titre indicatif et les retombées, soffites et canalisations n'y sont pas tous figurés.

Les différents choix de coloris qui seront offerts à l'acquéreur ne pourront être arrêtés que dans la limite de l'avancement du chantier et dans le délai fixé au paragraphe du contrat de réservation concernant les options.



Les matériaux naturels tels que les carrelages, ... peuvent présenter des aspects et des couleurs différents selon les approvisionnements. Le sens de pose des revêtements sera déterminé par le Maître d'Ouvrage.

Les teintes, coloris et finitions des façades, des revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances seront choisis par l'architecte.

2 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DES BATIMENTS

2.1 INFRASTRUCTURE

2.1.1 FOUILLES

- En pleine masse pour l'encaissement des fondations ;
- Exécutés en fonction des impératifs liés au site ;
- Enlèvement des terres excédentaires ;

2.1.2 FONDATIONS

- Réalisées par procédés conformes aux prescriptions du rapport d'études géotechnique et de recommandations du bureau de contrôle.

2.2 MURS ET OSSATURE

2.2.1 MURS DES SOUS-SOLS

2.2.1.1 Murs périmétriques

- Réalisés en voiles béton armé avec badigeon bitumineux contre terre sur les parements accessibles. Protection par blindage selon les impératifs de localisation ou en pieux sécants bruts. La structure est considérée comme relativement étanche. De ce fait il est admis un léger passage d'eau au travers des parois dans les limites du DTU 14.1.
- Drainage des eaux éventuelles en périphérie et rejet, conformément aux normes en vigueur, au mode constructif et aux prescriptions du bureau de contrôle.

2.2.1.2 Murs intérieurs et poteaux en infrastructure

- Les murs et poteaux intérieurs porteurs seront réalisés en béton armé.
- Les murs intérieurs restants pourront être réalisés en béton armé ou en maçonnerie de parpaings.

2.2.2 MURS DES FAÇADES ET DES PIGNONS

- Les façades et les pignons sont réalisés en béton armé et/ou béton armé isolant et/ou en maçonnerie et sont revêtus de peinture et/ou d'enduit hydraulique, finition taloché éponge, et/ou de pierres de parement, références et teintes selon le choix de l'architecte et prescriptions du permis de construire.
- Doublage thermique en façades sur face intérieure ou ponctuellement extérieure des parois par complexe comprenant un isolant d'épaisseur conforme à la réglementation et, côté intérieur, un parement en plaque de plâtre.
- Les façades pourront être traitées partiellement avec des matériaux différents tout en restant conforme au permis de construire obtenu.
- Les débords de toitures, les casquettes et résilles éventuels en béton seront recouverts d'une résine.

2.2.3 RAMPANTS

- Sans objet

2.2.4 MURS PORTEURS À L'INTÉRIEUR DES LOCAUX

- Murs réalisés en voiles de béton armé ou en maçonnerie de parpaings, épaisseur suivant leur localisation et la réglementation.

2.2.5 MURS OU CLOISONS SÉPARATIFS

- Entre locaux privatifs : murs réalisés en voiles de béton armé et/ou cloison en placostil renforcé selon nécessité structurelle, épaisseur conforme au respect de la réglementation acoustique.
- Doublage thermique ou phonique éventuel de ces parois en fonction de la réglementation par complexe comprenant un matériau isolant et un parement en plaque de plâtre.

2.3 PLANCHERS

2.3.1 PLANCHERS DES ÉTAGES COURANTS

- Dalle pleine de béton armé épaisseur selon calculs, recevant une chape flottante avec interposition d'un isolant acoustique.

2.3.2 PLANCHERS SOUS COMBLES

- Dalle pleine de béton armé épaisseur selon calculs ou faux plafond type SAD, avec, soit laine déroulée ou soufflée en combles, épaisseur suivant étude thermique et disposant d'un certificat ACERMI ;
- Trappe d'accès aux combles, munie d'une échelle métallique. L'accès sera strictement réservé aux personnes habilitées.

2.3.3 PLANCHERS DES BALCONS

- Dalle en béton armé.

2.3.4 PLANCHER INTERMÉDIAIRE ENTRE NIVEAUX DE PARKING

- Suivant les zones et en fonction des nécessités techniques, dalles pleines de béton armé, ou dalles préfabriquées précontraintes
- Finition à l'hélicoptère, brut.

2.3.5 PLANCHER BAS DU SOUS-SOL

- Suivant les zones et en fonction des nécessités techniques, dallages ou dalles pleines de béton armé, ou dalles préfabriquées précontraintes
- Finition à l'hélicoptère, brut.

2.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

2.4.1 ENTRE PIÈCES PRINCIPALES

- Cloisons de distribution intérieure des logements réalisées en cloisons sèches de type PLACOSTIL ou équivalent avec isolant, de 7 cm d'épaisseur.

2.4.2 ENTRE PIÈCES PRINCIPALES ET PIÈCES DE SERVICES

- Dito 2.4.1
- Parement en plaque de plâtre hydrofuge dans les salles d'eau et salles de bains.

2.4.3 CLOISON DEMONTABLE DANS SANITAIRES ADAPTES AUX PMR

- Selon l'agencement des pièces et suivant plans, mise en œuvre après carrelage au sol d'une cloison démontable de 5cm d'épaisseur de type PLACOPAN entre les WC et la salle de bain/salle d'eau pour le respect de la réglementation des personnes à mobilité réduite (PMR).

2.5 ESCALIERS

2.5.1 ESCALIERS COLLECTIFS

- Les escaliers seront de type hélicoïdal ou à volée droite suivant plans architecte. Ils seront réalisés en béton armé préfabriqué ou coulé en place, désolidarisé des parois par un vide avec mise en place d'un joint souple au niveau des marches et contremarches.

2.5.2 ESCALIERS PRIVATIFS

- Sans objet.

2.5.3 ACCÈS AUX TERRASSES INACCESSIBLES

- Réservé aux personnes habilitées.

2.6 CONDUITS DE FUMÉE ET DE VENTILATION

2.6.1 CONDUITS DE VENTILATION DES LOGEMENTS

- Evacuation de l'air vicié par ventilation mécanique contrôlée dans les pièces de service, par l'intermédiaire de conduits métalliques verticaux disposés dans les gaines techniques des logements.
- Suivant la disposition des pièces, les raccordements éventuels entre les conduits verticaux et les bouches d'extraction sont assurés par des conduits horizontaux habillés par des soffites ou des faux plafonds.

2.6.2 CONDUITS DE VENTILATION DES LOCAUX TECHNIQUES ET COMMUNS

- Ventilation naturelle ou mécanique.

2.6.3 CONDUITS DE VENTILATION DES PARKINGS

- Ventilation mécanique.

2.6.4 VENTILATIONS PALIÈRES

- Suivant réglementation

2.6.5 COLONNES SÈCHES

- Suivant réglementation ou demandes spécifiques des services de lutte contre les incendies.

2.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

2.7.1 CHUTES D'EAUX PLUVIALES

- Les chutes d'eaux pluviales extérieures et coudes de déviation seront réalisées en PVC ou zinc selon prescriptions du permis de construire
- Les chutes seront raccordées au réseau d'eaux pluviales de la résidence
- Gouttières de toiture en PVC ou zinc
- Selon les besoins du projet, les eaux pluviales pourront être relevées par pompes.

2.7.2 CHUTES D'EAU USÉES ET EAUX-VANNES

- Chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements, jusqu'aux réseaux horizontaux en sous face du plancher bas.
- Ces chutes peuvent faire l'objet de dévoiements horizontaux en plafond de certaines pièces avec encoffrement dans des soffites ou des faux plafonds en plaques de plâtre.
- Selon les besoins du projet, les eaux usées pourront être relevées par pompes.

2.7.3 CANALISATIONS EN SOUS-SOLS

- Canalisations horizontales enterrées et en élévation : réseaux séparatifs des eaux pluviales et eaux usées/eaux vannes, réalisées en PVC, de diamètre suivant débits à évacuer.

2.7.4 BRANCHEMENT À L'ÉGOUT

- Raccordement au réseau public conforme aux spécifications communales et départementale. Relevage si nécessaire.

2.8 TOITURES

2.8.1 COUVERTURE DES BATIMENTS

- Sur une charpente réalisée en fermettes industrielles bois, réalisation d'une toiture tuiles compris tout accessoires conformément au permis de construire.

2.8.2 TOITURES TERRASSES

- Suivant plans étanchéité des toitures terrasses et notamment sur la dalle du sous-sol réalisée par bitume élastomère avec protection par couche drainante, feutre jardin formant couche filtrante et terre végétale plantée, ou par système de végétalisation type SOPRANATURE.
- Interposition sous l'étanchéité d'un isolant thermique, d'épaisseur conforme à la réglementation, au droit des locaux chauffés.

2.8.3 TERRASSES ACCESSIBLES EN TOITURE



- Etanchéité des terrasses accessibles « à usage privatif » (notamment sur parking) réalisée par bitume élastomère avec protection par dalles carrelage sur plots suivant prescriptions du bureau de contrôle.
- La terrasse accessible du RdC (pour piétons) sur parking sera traitée en étanchéité dito ci-dessus avec revêtement suivant projet de l'architecte ou du paysagiste.

3 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

3.1 SOLS ET PLINTHES

3.1.1 CHAPES

- L'ensemble des sols des logements est posé sur une chape flottante coulée sur un isolant acoustique.

3.1.2 SOL ET PLINTHES DES PIÈCES PRINCIPALES

3.1.2.1 Séjour / Entrée

- Carrelage en pose droite
- Teinte au choix parmi une sélection proposée par le Maître d'Ouvrage
- Plinthes en carrelage assorties.
- Dimensions 60x60 cm ou 22x90 cm séries Urban/Deepwood (en pose droite décalée dite « à joints contrariés » décalage 1/3-2/3)/Evolution/Ashima de chez DECOCERAM ou 60x60 cm séries Ardesia/Industrial/Way/Invent de chez SALONI.

3.1.2.2 Chambres / Dégagements

- Dito séjour/entrée

3.1.3 SOLS ET PLINTHES DES PIÈCES DE SERVICES

3.1.3.1 Sols des salles de bains, des salles d'eau, des WC isolés

- Dito séjour/entrée

3.1.3.2 Sols et plinthes des cuisines

- Dito séjour/entrée

3.1.4 SOL DES TERRASSES RDC ET BALCONS

- Au choix de l'architecte parmi les références suivantes :
- Grès cérame rectifié 60x60, 9 coloris types TreverkHome ou SistemN de chez MARAZZI.
- Grès cérame 61x61, 3 coloris type Exterior de chez SALONI.
- Grès cérame rectifié 60x60, 4 coloris, type November de chez MIRAGE.

3.1.5 BARRE DE SEUIL

- A chaque changement de matériaux de revêtement de sol, profil métallique d'arrêt, finition

aluminium.

3.2 REVETEMENTS MURAUX (AUTRE QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES)

3.2.1 CUISINES

- SI DEMANDE DE POSE DE L'ÉVIER DE CUISINE (VOIR CI-APRES) : Faïence 20x20cm blanche sur 60 cm au-dessus de l'évier et de l'appareil de cuisson. Avec retour sur 60 cm lorsque ces éléments sont adjacents à un angle rentrant.

3.2.2 SALLES DE BAINS ET SALLES D'EAU

FAÏENCE, POSE COLLÉE :

- Dans les salles de bains et salles d'eau, pose sur 3 murs, toute hauteur. Le mur de la porte étant peint.
- Tabliers des baignoires en panneau hydrofuge revêtu de la même faïence avec trappe pour accès au siphon.
- Teinte au choix et un calepinage pour l'ensemble des logements parmi une sélection proposée par le Maître d'Ouvrage, carreaux assortis au carrelage. Finition grès émaillé 15x60cm ou dimension proche

3.3 PLAFONDS (SAUF PEINTURES ET TENTURES)

3.3.1 PLAFONDS DES PIÈCES INTÉRIEURES

- Sous face des planchers béton, ragrésés, avec enduit de surfacage. Localement, suivant les dispositions techniques, faux plafonds ou caissons suspendus en plaques de plâtre.

3.3.2 SOUS FACES DES LOGGIAS

- Peinture type pliolite, teinte au choix de l'architecte.

3.3.3 SOUS FACES DES BALCONS

- Peinture type pliolite, teinte au choix de l'architecte.

3.4 MENUISERIES EXTERIEURES

3.4.1 MENUISERIES EXTÉRIEURES DES PIÈCES PRINCIPALES

- Baie principale du séjour : menuiserie en aluminium de couleur anthracite (ou conformément au permis de construire) sur la face extérieure.
- Toutes les menuiseries sont équipées de double vitrage thermique isolant d'épaisseur conforme à la réglementation thermique, certifié CEKAL.

- Coffres de volet roulant intérieur intégrés aux linteaux au-dessus de la menuiserie. Suivant contraintes techniques certains volets roulants pourront être en sailli et habillés par un coffre en médium peint.

Localisation : pour toutes les baies en façade des pièces principales (chambres et séjour).

3.4.2 MENUISERIES EXTÉRIEURES DES PIÈCES DESERVICE

- Menuiseries de mêmes caractéristiques que pour les pièces principales, avec vitrage en verre sablé dans les salles de bains ou salles d'eau concernées (suivant plans).
- Coffre de volet roulant intérieur dito pièces principales.

3.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS

3.5.1 FERMETURE DES PIÈCES PRINCIPALES

- Volets roulants en aluminium, anthracite ou dito menuiseries, commandées électriquement avec centralisation. Verrouillage automatique sur l'arbre.

Localisation : sur toutes les baies des pièces principales (chambres et séjours) à tous les niveaux. Les petites menuiseries éventuelles (« fenestrons ») ne comporteront pas de volets roulants mais seront sécurisées par des barreaux en serrurerie.

3.5.2 FERMETURE DES PIÈCES DESERVICE

- Dito article 3.5.1 ci-dessus.

Localisation : sur toutes les baies des pièces de services (cuisines uniquement) à tous les niveaux. Pas de fermeture extérieure prévue sur les fenêtres de salles de bains et salles d'eau éventuelles, grilles barreaudées au RdC.

3.6 MENUISERIES INTERIEURES

3.6.1 PORTES DE DISTRIBUTION INTÉRIEURES DES LOGEMENTS

- Bloc-portes âme pleine entièrement équipés : poignées sur rosaces, verrou de condamnation pour les WC, salles de bains et salles d'eau.
- Hauteur 2,14 m.

Détails produit bloc porte intérieure logement :

- ☐ Porte Pleine, Prépeinte, matricée, serrure Magnétique, Charnières invisibles finition Rainuré ou Fiber Zen, de chez MALERBA

Détails produit poignées :

- ☐ Béquilles types Tempo Gospel sur rosaces rondes de chez Bricard

3.6.2 PORTES PALIÈRES

- Bloc-porte palière entièrement équipé : serrure de sûreté, viseur optique, béquille sur plaque, compris butoir élastomère et seuil.
- Hauteur 2,14 m.

Détails produit bloc porte palière :

- Bloc-porte de chez MALERBA, isoblindé BP1 sur huisserie métallique, finition lisse. Serrure type Radialis de chez VACHETTE ou équivalent, classement A2P 1 étoile avec carte de propriété, résistance à l'effraction, goupilles anti-dégondage.

3.6.3 PLACARDS (HORS ETEL)

- Placard à portes coulissantes (ouvrant à la française pour les longueurs inférieures à 80 cm) y compris rails acier, panneaux d'épaisseur 12mm, profilés d'habillage et de finition (butée toute hauteur), etc...
- Logements équipés : (sauf impossibilité, suivant plans) : 1 placard par chambre et 1 placard par entrée.

Détails produit porte de placard :

- Porte de placard de type Select 12 de chez KAZED, plusieurs choix de décors.

Détails aménagement placards :

- Aménagement placards de type Top Line de chez KAZED.
- Dans l'entrée aménagement avec tablette chapelière + tringle.
- Dans les chambres 1/3 étagères et 2/3 tablette chapelière+ tringle

3.6.4 OUVRAGES DIVERS

- Trappes de visite des gaines intérieures inscrites dans les pièces de service des logements suivant plans. Ces trappes comprennent un bâti bois ou métal et un remplissage en panneau de particules avec isolation phonique, finition peinte.
- Gaine technique dans l'entrée constituée d'un coffre métal encastré dans la cloison, avec porte métallique, selon choix du Maître d'Ouvrage.

3.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

3.7.1 GARDE-CORPS ET BARRES D'APPUI

- Pour les balcons, terrasses, ou fenêtres (selon plans) : garde-corps décoratifs en aluminium ou acier laqué, avec lisses horizontales et/ou barreaudage, motifs décoratifs, verres, suivant le projet architectural et les indications du Permis de Construire.

3.7.2 SÉPARATIFS DE BALCONS OUTERRASSES

- Pour terrasses, selon plans, écrans séparatifs en bois, métal ou verre montés dans un cadre métallique laqué (+galvanisé si acier) avec raidisseur intermédiaire si nécessaire ou en béton suivant projet architectural.

3.7.3 PERGOLAS ET BRISE-VUES METALLIQUES

- Sans objet.

3.8 PEINTURES - PAPIERS PEINTS - TENTURES

3.8.1 PEINTURES EXTÉRIEURES

3.8.1.1 Sur serrurerie des garde-corps

- Garde-corps laqués d'usine

3.8.1.2 Sur sous face des balcons

- Peinture type pliolite, teinte au choix de l'architecte.

3.8.2 PEINTURES INTÉRIEURES

NOTA : Etiquette A+ et caractéristique lessivable des peintures décrites ci-après.

3.8.2.1 Sur menuiseries intérieures

- Après préparation, deux couches de peinture acrylique finition satinée, coloris blanc.

Localisation : portes et huisseries métalliques de portes, plinthes bois, habillages bois, trappes bois, etc.

3.8.2.2 Sur menuiseries extérieures

- Sans objet.

3.8.2.3 Sur murs

- Pièces sèches et cuisine ouverte sur le séjour : peinture acrylique finition soyeuse, coloris blanc.
- Pièces humides : peinture acrylique, finition satinée, coloris blanc.

3.8.2.4 Sur plafonds

- Plafond des pièces sèches : peinture acrylique, finition soyeuse, coloris blanc,
- Plafond des pièces humides : peinture acrylique, finition satinée, coloris blanc.
- Plafond des cuisines ouvertes sur séjours : peinture acrylique, finition soyeuse, coloris blanc.

3.8.2.5 Sur canalisations

- Sur canalisations métalliques ou PVC apparentes : deux couches de peinture acrylique satinée blanche.

3.8.3 TENTURES / PAPIERSPEINTS

- Sans objet.

3.9 ÉQUIPEMENTS INTERIEURS

3.9.1 ÉQUIPEMENTS MÉNAGERS

3.9.1.1 Cuisines

- OPTION GRATUITE A LA DEMANDE DE L'ACQUEREUR : Evier inox avec égouttoir sur meuble en mélaminé blanc sur pieds, dimension 120x60cm ou 90x60cm suivant plans de l'architecte. Meuble avec 2ou 3 portes et une étagère.
- Attentes éventuelles pour machine à laver comprenant un siphon et un robinet d'arrêt double. Suivant plans ces attentes peuvent être placées dans les salles de bain ou salles d'eau.
- Robinetterie : voir ci-après.

3.9.1.2 Evacuation des déchets

- Néant à l'intérieur des logements. Voir ci-après.

3.9.2 ÉQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE

3.9.2.1 Distribution d'eau froide

- Distribution encastrée dans les dalles sous fourreau en tube cuivre ou en polyéthylène réticulé. Raccordement des appareils en tube cuivre apparent et/ou polyéthylène réticulé.
- Les raccords entre canalisations encastrées et la distribution en plinthe seront apparents.

3.9.2.2 Production et distribution d'eau chaude

- La production d'eau chaude sanitaire de tous les logements sera assurée par pompe à chaleur collective (ce système assurera également la production de chauffage et de rafraîchissement). Disposition pouvant être amenée à être précisée/modifiée suivant l'avancement des études thermiques.
- Les raccords entre canalisations encastrées et la distribution en plinthe seront apparents.

3.9.2.3 Evacuations

- Réalisées par tuyaux PVC en apparent, jusqu'aux chutes verticales situées dans les gaines techniques.

3.9.2.4 Branchements en attente

- Attentes, positionnées suivant plans, pour machines à laver, à raison d'une attente double ou deux attentes.
 - Robinet d'arrêt sur l'eau froide.
 - Attente avec siphon PVC sur l'évacuation.

3.9.2.5 Appareils sanitaires

- Dans les salles de bain et salles d'eau, meubles vasques entièrement équipés :

Détails produit :

MEUBLE VASQUE :

- Type HALO de chez SANIJURA, largeur selon plan, Sous table laqué BLANC avec 1 niveau de rangement et 1 niche sous table. Plan céramique blanc avec 1 vasque à poser BONNIE ou CLYDE céramique Blanche. Miroir rétro éclairé par chemin LED en périphérie. Coloris : Chêne blanc lisse ou chêne naturel lisse. ou
- Type IGUAZU de chez BATIGREEN avec plan vasque en corian, largeur selon plan. Coloris : Grigioumbra.

BAIGNOIRE :

- Type Hotline Duo de chez IDEAL STANDARD - PORCHER dimension 180x80, Acrylique. ou
- Type Integra de chez VITRA dimension 180x80, Acrylique.

RECEVEUR DE DOUCHE :

- Type Flight Neus, dimension 90x90 ou 90x120, de chez JACOB DELAFON.
- Type Kinesurf PN6, dimension 90x90 ou 90x120 de chez KINEDO.

PARE BAIN :

- Type Serenity de chez JACOB DELAFON.

PARE DOUCHE :

- Pare douche type ECLIPSE de chez KINEDO ou
- Pare douche type Equi 2M de chez ROTH.

ENSEMBLE WC :

- Type Kheops de chez Ideal Standard – PORCHER suspendu sans bride, abattant frein de chute ou
- Type Odéon de chez JACOB DELAFON suspendu sans bride – Frein de chute.

LAVE MAIN :

- Lave-mains de chez CULINA avec meuble – 3 coloris – 1 porte.
- Type Odeon Up de chez JACOB DELAFON avec meuble blanc brillant (1 porte).

BATI-SUPPORT :

- Type Quieto OD, plaque square. Autoportant silencieux (9Db) + Plaque.

3.9.2.6 Robinetterie

MITIGEUR VASQUE/EVIER :

- Type Eurosmart Cosmo de chez GROHE. Ou
- Type New Road de NOBILI.

MITIGEUR THERMOSTATIQUE DOUCHE, SALLES D'EAU :

- Colonne de douche Tempesta Cosmo Syst 210 de chez Grohe ou

- Colonne de douche New Road de chez Nobili

MITIGEUR THERMOSTATIQUE BAIGNOIRE, SALLES DE BAIN :

- Type New Road de chez Nobili avec barre de douche et douchette 5 jets ou
- Grotherm 800 de chez GROHE avec barre de douche douchette Tempesta Cosmo

3.9.2.7 Robinet de puisage extérieur

Localisation : - En équipement des terrasses privatives avec jardin à rez-de-chaussée,

3.9.3 APPAREILLAGE ÉLECTRIQUES ET DE COMMUNICATION

3.9.3.1 Type d'installation

- Alimentation des appareils par canalisations électriques encastrées dans la structure et les cloisons.
- Sauf spécification contraire, les points lumineux sont livrés avec un dispositif normalisé de connexion pour luminaires (D.C.L.).

L'APPAREILLAGE :

- Appareillage modèle Pure de chez NIKO avec plusieurs choix de coloris.

3.9.3.2 Puissances desservies (valeurs indicatives soumises à modifications par suite des études de puissances)

- 6 KW pour les 2 pièces
- 9 KW pour les 3 pièces
- 12 KW pour les 4 pièces

3.9.3.3 Equipement de chaque pièce

- Conforme à la norme NF C 15-100 en vigueur avec en outre :
- 1 DAAF marquage CE conforme NF 292 EN 14 60 et directive européenne 89/106/CE, anti-vol, garanti 10 ans. Prévu dans chaque logement.
- 1 point DCL au plafond dans la partie cuisine.

3.9.3.4 Sonnerie de portepalière

- Sonnerie, incluse dans le tableau abonné et commandée par bouton poussoir porte-étiquette disposé sur le palier des logements.

3.9.3.5 Bacs d'encastres – Façades GTL

- Suivant plans la GTL pourra être disposée dans un placard dédié (porte identique aux autres placards du logement)
- Si bac encastré : Casanova modèle C-Smart 750 ou bac de chez DECELECT et façade de gaine métallique de chez COFRELEC ou modèle Util Connect de chez ATOLE.

3.9.4 CHAUFFAGE

3.9.4.1 Type d'installation

- Chauffage individuel par système gainable en faux-plafond. L'unité terminale de chaque logement sera située en plafond d'un dégagement, un WC ou une SdB/SdE suivant plans.

3.9.4.2 Températures assurées

- Par - 5°C de température extérieure :
 - salles de bains et salles d'eau : 20°C
 - autres pièces : 19°C

3.9.4.3 Autres appareils d'émission de chaleur

SÈCHE-SERVIETTE ÉLECTRIQUE EN SDB/SDE :

- Type Anthemys Ecosens ou Anthemys Ecosens Néochrome de chez NEOMITIS.

3.9.4.4 Comptage des consommations RT2012

- L'estimation des consommations sur les postes réglementaires sera fournie à l'acquéreur par l'intermédiaire de la plateforme CLEA élaborée par CERQUAL.

3.9.5 VENTILATION

- Arrivée d'air frais par entrées d'air, blanche, situées en traverse des châssis, ou dans le coffre de volet roulant, ou dans le voile de façade des pièces principales (séjours et chambres) suivant réglementation acoustique.
- Extraction d'air vicié par bouches situées dans les pièces humides (cuisine, salle de bains, salle d'eau et WC). Ces bouches sont raccordées aux gaines de ventilation mécanique.
- Le débit des bouches hygroréglables seront déterminés par les calculs thermiques.

3.9.6 EQUIPEMENTS BASSE TENSION

3.9.6.1 Radio - FM et TV

- Nombre et implantation des prises suivant article 3.9.3.3.
- Raccordement sur le réseau câblé local avec abonnement à la charge du propriétaire ou antenne hertzienne suivant équipement du réseau public lors de la livraison.

TABLEAU DE COMMUNICATION :

- Tableau type C-Smart 750 de chez CASANOVA.
- Tableau type Kit de chez DECELECT.

3.9.6.2 Téléphone

- Nombre et implantation des prises suivant article 3.9.3.3.
- Compris tableau de communication, comme indiqué ci-avant.

3.9.6.3 Portiers - Commandes de portes

- De type Classe 100 connecté de chez BTICINO. Ecran 5" – Renvoi appel mobile – OU
- De type Maxi Main livre VIP de chez COMELIT. Ecran 7" – Ethernet – Wifi - Renvoi



appel mobile

3.9.7 EQUIPEMENTS INTÉRIEUR DES PLACARDS ET PIÈCES DE RANGEMENT

- Voir 3.6.3 « Placards »

3.9.8 KITCHENETTE

- Sans objet.

4 ANNEXES PRIVATIVES

4.1 CAVES

- Portes de cave en métal – serrure de type MALERBA Métal 83x204

4.2 PARKINGS EN SOUS-SOL

4.2.1 MURS, CLOISONS ET RAMPE D'ACCES

- Murs et poteaux en béton armé.

4.2.2 PLAFONDS

- Dalle pleine de béton armé brut de décoffrage. Les sous-faces situées à l'aplomb des parties chauffées pourront recevoir une isolation rapportée.

4.2.3 SOLS

- Dalle ou dallage en béton armé, surfacé à l'hélicoptère.
- Délimitation des places par bandes et numéros peints.

4.2.4 PORTE D'ACCES

4.2.4.1 Pour les véhicules

- Porte basculante métallique, laquée. Commande d'ouverture par boîtier électronique individuel pour l'entrée et la sortie.

4.2.4.2 Pour les piétons

- Sorties débouchant sur l'extérieur ou dans des sas reliés aux parties communes. Portes pleines en bois, peintes, avec poignées et ferme porte.

4.2.5 VENTILATION

- Ventilation mécanique ou naturelle selon réglementation.

4.2.6 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

- Equipées d'une prise de courant.
- Eclairage des circulations véhicules par tubes florescents, éclairage de base permanent (1/3) et complément sur minuterie commandé par boutons poussoirs lumineux.
- Alimentation par canalisation encastrée ou apparente suivant la localisation.
- Conformément à la réglementation sur les véhicules électriques applicable à la date de dépôt du permis de construire, il est prévu un surdimensionnement du tableau de puissance ainsi que la mise en place d'un chemin de câble dans l'allée centrale de la circulation.

4.2.7 EQUIPEMENTS DE PLOMBERIE

- 1 robinet de puisage par niveau de parking
- Regards secs indépendants dans la dalle du sous-sol pour récupération des hydrocarbures
- Pompes de relevage éventuelle pour refoulement des eaux pluviales en pied de rampe, des drains ou des eaux usées des locaux.

4.3 TERRASSES PRIVATIVES

ÉQUIPEMENTS :

- En équipement des terrasses et balcons privatifs à rez-de-chaussée et aux étages, (1 équipement par logement devant le séjour) :
 - 1 prise 16A+T étanche
 - 1 luminaire en applique sur simple allumage
 - 1 robinet de puisage

4.4 JARDINS PRIVATIFS

- En fonction de la déclivité du terrain, des formes de talus ou des éléments de soutènement ou autres dispositions pourront être créées en limite de parcelle suivant le plan de vente. La surface pourra évoluer selon les besoins techniques du projet (création de bassin ou noue de rétention).
- Clôture simple torsion hauteur 1,40m entre privatifs et entre privatifs et espaces communs.
- Suivant projet paysagiste, mise en œuvre de terre végétale avec semis de pelouse et plantation de plantes arbustives. Terre végétale, épaisseur 0,20m minimum.

5 PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

5.1 HALLS D'ENTREES DE L'IMMEUBLE

- Le sas d'entrée de l'immeuble fera l'objet d'un traitement décoratif selon projet défini par un architecte d'intérieur.

5.1.1 SOL

- Revêtement en dalles grès cérame suivant carnet de détail des halls de l'architecte (sera précisé à l'acte VEFA).
- Classement U4 P4 E2 C2 R10/B
- Tapis brosse type Esplanade 1500 de chez GRADUS, ou équivalent, inséré dans un cadre métallique.

5.1.2 PAROIS

- Revêtement mural selon de décoration de l'architecte (sera précisé à l'acte VEFA).
- Miroir dans le sas du hall.

5.1.3 PLAFOND

- Faux plafonds réalisés en plaques de plâtre à peindre, selon projet de décoration et traitement acoustique suivant besoin.

5.1.4 PORTES D'ACCES ET SYSTEME DE FERMETURE

- Menuiseries en acier thermolaqué, avec vitrage feuilleté en partie basse, détails et aspect selon plan de l'architecte, elles seront équipées de ventouses électromagnétiques décondamnables avec parclose et poignée anti-vandales.
- Le contrôle d'accès sera assuré au niveau des 2 portes
- Porte extérieure du sas commandé par un vidéophone à défilement de noms, un lecteur de badges pour les concessionnaires et résidents, et pour la sortie par un bouton poussoir situé à proximité de la porte.
- Porte intérieure du sas commandé par temporisation sur l'ouverture de la première porte, par clavier codé et lecteur de badge.

5.1.5 PORTES D'ACCES AUX ESCALIERS INTERIEURS DESSERVANT LES NIVEAUX DE SUPERSTRUCTURE

- Porte bois à âme pleine sur huisserie métallique et équipées de ferme-portes, assurant le degré pare-flamme réglementaire.
- Manœuvre par béquille simple.
- Finition par 2 couches de peinture.

5.1.6 BOITES AUX LETTRES – TABLEAUX D'AFFICHAGE

- Boîtes aux lettres aux normes de la poste y compris panneau d'affichage dans emplacement vide. Localisation : en extérieur suivant contraintes du service postal.

5.1.7 CHAUFFAGE

- Sans objet

5.1.8 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

- Eclairage par luminaires basse consommation et suivant le plan de décoration de l'architecte
- Commande des éclairages par détecteur de présence
- Eclairages de secours par blocs autonomes (suivant réglementation et imposition des services de sécurité)

5.2 CIRCULATIONS DU REZ DE CHAUSSEE ET PALIERS EN SUPERSTRUCTURE

Concerne les paliers et couloirs desservants les logements à tous les niveaux y compris la circulation au même niveau que les halls, desservant la cage d'escalier et l'ascenseur. Les harmonies de matériaux et de coloris seront définies par le projet de décoration de l'architecte.

5.2.1 SOLS

- Carrelage en grès cérame, format 45x45 ou 60x60.
- Coloris et calepinage selon le projet de l'architecte.
- Classement U4 P4 E2 C2 R10/B
- Tapis de hall
 - Type Esplanade 1000 de chez ROMUS
 - Type Pedimat Textil de chez CS France
- Tapis de palier
 - Type Pediflex de chez CS France
 - Type Roclean de chez ROMUS

5.2.2 MURS

- Revêtement mural en peinture décorative suivant projet de décoration
- Habillage des huisseries de portes finition par peinture satinée suivant projet de décoration.

5.2.3 PLAFONDS

- Peinture mate sur plafond béton ou sur faux plafond en plaques de plâtre lisse ou acoustique suivant localisation.

5.2.4 PORTES COMMUNES / FAÇADES DE GAINES

- Portes à âme pleine dans huisserie métallique. Finition par peinture satinée, deux couches.
- Façades de gaines techniques en aggloméré avec bâti bois ou médium, condamnation par loquet ¼ de tour et rosace en façade, charnières invisibles à ressort. Finition par peinture satinée deux couches.

5.2.5 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

- Eclairage par spots encastrés basse consommation dans faux plafond, suivant plan de décoration de l'architecte, commandé par détecteur de présence.
- 1 prise de courant minimum par palier en gaine palière.
- Sonnerie des logements

5.2.6 CHAUFFAGE

- Sans objet, parties communes non chauffées

5.2.7 DESENFUMAGE DES CIRCULATIONS

- Suivant réglementation en vigueur.

5.3 CIRCULATIONS DES SOUS SOLS

Concerne les paliers et couloirs situés dans le sous-sol à l'exclusion de ceux concerné par le point 5.2.

5.3.1 SOLS

- Revêtement peinture antipoussière, avec remontée en plinthe de 15 cm.

5.3.2 MURS

- Béton ou maçonnerie avec revêtement peinture.

5.3.3 PLAFONDS

- Plancher apparent ou isolation sous plancher apparent.

5.3.4 PORTES COMMUNES / FAÇADES DE GAINES

- Portes à âme pleine dans huisserie métallique. Finition par peinture satinée, deux couches.
- Façades de gaines techniques en aggloméré avec bâti bois ou médium, condamnation par loquet ¼ de tour et rosace en façade, charnières invisibles à ressort. Finition par peinture satinée deux couches.

5.3.5 EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

- Eclairage par tubes fluocompactes ou luminaires en appliques au plafond, commandé par détecteur de présence.

5.3.6 CHAUFFAGE

- Sans objet, parties communes non chauffées

5.3.7 DESENFUMAGE DES CIRCULATIONS

- Sans objet.

5.4 CAGES D'ESCALIERS D'ACCES AUX CIRCULATIONS

5.4.1 SOLS

- Marches et contre marches finition peinture époxy au sol et selon norme d'accessibilité PMR.
- Sols des paliers en carrelage dito circulations, coloris au choix de l'architecte.

5.4.2 MURS

- Finition par un enduit décoratif à grain type gouttelette appliqué mécaniquement, type BAGAR DECOR.

5.4.3 PLAFOND

- Finition par un enduit décoratif à grain type gouttelette appliqué mécaniquement, type BAGAR DECOR.

5.4.4 GARDE-CORPS ET MAIN COURANTE

- Garde-corps sur vide de trémie au dernier niveau par mur en béton, en maçonnerie ou serrurerie d'une hauteur de 1,00m.
- Mains courantes en tube aluminium laqué ou tube acier. Finition par deux couches de peinture.

5.4.5 DESENFUMAGE DES CAGES D'ESCALIERS

- Un lanterneau de désenfumage sera placé en partie haute avec dispositif d'ouverture conforme à la réglementation.

5.4.6 ECLAIRAGE

- Alimentation des éclairages par canalisations encastrées ou apparentes.
- Eclairage en plafond ou en applique.
- Allumage par détecteur de présence.
- Suivant réglementation, blocs autonomes de sécurité.

5.5 ASENSCEUR

- Un ascenseur par cage desservant tous les niveaux, type 3100 de chez Schindler ou équivalent.
- Certification / norme : marquage CE, ISO 14 001, NF EN 81-70

5.5.1.1 Process :

- Ln AT (dB (A)) <30 et dispositifs anti vibratiles.
- Vitesse variable selon la charge de la cabine (0,63m/s pour 630kg (8 personnes)).
- Moteur à variation de fréquence + dispositif de transmission sans réducteur de vitesse.
- Le système de commande est de type à "manœuvre collective descente".
- Machinerie à traction électromagnétique en partie haute dans un édicule (à privilégier) ou embarquée en gaine (accepté si respect des exigences acoustiques (vibrations...) attendues par la certification)

5.5.1.2 Cabine :

- Eclairage commandé par détecteur.
- Panneau de commande toute hauteur. Indicateur de niveaux et de sens de marche.
- Habillage mural : inox grainé, stratifié.
- Revêtement de sol : dalle en matériaux de synthèse type « granito » dans la gamme du fabricant. Miroir.
- Eclairage encastré au plafond basse tension sur transformateur, anti-vandale, non permanent (coupure si cabine inoccupée – l'éclairage mini étant assuré par le bloc de secours). Ampoules basse consommation
- Bâche de protection amovible.
- Porte de cabine : porte automatique avec parois en inox.

5.5.1.3 Façade palière :

- Habillage par panneaux inox au niveau RDC, et en métal à peindre pour les autres niveaux.
- Seuil inox.
- Signalisation à tous les niveaux.
- Appel cabine par bouton poussoir.
- Autres équipements :
 - Traitement d'étanchéité et relevage de la fosse (compris report d'alarme).
 - Téléalarme par protocole ouvert (KIT GSM ou réseau de la résidence si mauvaise réception de signal).

6 LOCAUX COMMUNS

6.1 LOCAUX POUBELLES

NOTA : le local poubelles est situé à l'intérieur de la résidence. Son emplacement, sa dimension et ses équipements sont assujettis aux contraintes du service de ramassage des déchets.

6.1.1 SOLS

- Sur dalle béton, finition par peinture anti-poussière et remontée. Conforme aux exigences de la certification NF HABITAT.

6.1.2 MURS - PLAFONDS

- Finition par peinture vinylique deux couches sur murs et plafond. Conforme aux exigences de la certification NF HABITAT.

6.1.3 MENUISERIES

- Porte du local en serrurerie ou menuiserie bois à parement métallique. Ouverture par clé sur organigramme. (Prestation pouvant être modifiée par le service de ramassage des ordures).

6.1.4 VENTILATION

- Naturelle ou mécanique suivant prescriptions du bureau de contrôle.

6.1.5 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

- Eclairage du local commandé par détecteur de présence

6.1.6 ÉQUIPEMENTS

- Robinet de puisage fermant à clé et siphon de sol.

6.2 LOCAL MENAGE

NOTA : le local ménage est situé à l'intérieur d'un bâtiment de la résidence (emplacement à définir).

6.2.1 SOLS

- Sur dalle béton, finition par carrelage anti-dérapant.

6.2.2 MURS - PLAFONDS

- Carrelage sur 1m20 de hauteur. Finition du complément par peinture vinylique deux couches sur murs et plafond.

6.2.3 MENUISERIES

- Porte du local en menuiserie bois dito parties communes. Ouverture par clé réservée au gestionnaire.

6.2.4 VENTILATION

- Naturelle ou mécanique.

6.2.5 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

- Eclairage du local commandé par détecteur de présence

6.2.6 ÉQUIPEMENTS

- Vidoir en céramique ou acier, robinetterie et siphon d'évacuation.
- Ballon chauffe-eau type « instantané » de 5L.

6.3 LOCAL VELO

NOTA : les locaux vélos sont situés en sous-sol.

6.3.1 SOLS

- Dalle béton brut.

6.3.2 MURS - PLAFONDS

- Murs et plafonds bruts.

6.3.3 MENUISERIES

- Porte du local en menuiserie bois à parement métallique ou en serrurerie. Ouverture par clé sur organigramme.

6.3.4 VENTILATION

- Sans objet.

6.3.5 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

- Eclairage du local commandé par détecteur de présence

6.3.6 ÉQUIPEMENTS

- Barre d'attache fixée au sol
- Plusieurs vélos électriques seront disponibles à l'usage exclusif des résidents.

6.4 LOCAL CONCIERGERIE

NOTA : le local conciergerie sera situé au RdC du bâtiment « Les Oliviers »

6.4.1 SOLS

- Carrelage dito parties communes

6.4.2 MURS - PLAFONDS

- Murs et plafonds en peinture

6.4.3 MENUISERIES

- Porte du local dito porte des parties communes. Ouverture par badge vigik.

6.4.4 VENTILATION

- Suivant réglementation

6.4.5 EQUIPEMENT ELECTRIQUE

- Eclairage du local commandé par détecteur de présence

6.4.6 ÉQUIPEMENTS

- SERA DEFINI A L'ACTE VEFA

6.5 AUTRES LOCAUX

- Sans objet.

7 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES DE LA RESIDENCE ET LEURS EQUIPEMENTS

7.1 VOIRIE ET PARKING

7.1.1 VOIRIE D'ACCÈS

- Accès à la résidence libre depuis le domaine public.
- Réalisation de la surface en enrobé noir ou de couleur. Les stationnements pourront eux, pour les besoins du projet, être prévu en revêtement stabilisé ou en enrobé.

7.1.2 TROTTOIRS

- Trottoir éventuel le long de la voirie, réalisé en béton désactivé.

7.2 CIRCULATION DES PIETONS

7.2.1 CIRCULATIONS EXTÉRIEURES

- Dito trottoirs

7.2.2 AUTRES CHEMINEMENTS

- Sans objet

7.3 ESPACES VERTS

7.3.1 PLANTATIONS

- Sur jardins communs, plantes vivaces et arbustes suivant le projet du paysagiste.
- Haies végétales en limite de terrasse et/ou jardins privés.

7.3.2 ENGAZONNEMENT

- Engazonnement avec terre végétale rapportée.

7.3.3 CHEMINS DE PROMENADE, AIRE DE REPOS

- Sans objet.

7.4 ECLAIRAGE EXTERIEUR

- Par candélabres suivant projet architectural, commandés par horloge.

7.5 CLOTURES

7.5.1 CLÔTURES PÉRIPHÉRIQUES

- Suivant projet du paysagiste et de l'architecte.

7.5.2 CLÔTURES INTÉRIEURES

- Suivant projet du paysagiste et de l'architecte.

7.5.3 CLÔTURES ENTRE PARCELLES PRIVATIVES

- Clôtures simple torsion hauteur 1,40m.

7.6 RESEAUX DIVERS

7.6.1 RÉSEAU D'EAU

- Le branchement sera exécuté par la compagnie distributrice des eaux.

7.6.2 RÉSEAU DE GAZ

- Sans objet.

7.6.3 ELECTRICITÉ

- Le branchement est prévu exécuté par EDF à partir du réseau de distribution public.

7.6.4 TELECOMMUNICATIONS

- Le raccordement des lignes de télécommunication (fibre ou cuivre suivant recommandations du concessionnaire et de l'ARCEP) sera réalisé depuis le réseau public.

7.6.5 EGOUT

a/ Rejet des Eaux Usées et Eaux Vannes.

- Conception du réseau soumis aux Services Techniques de la Ville.

b/ Rejet des Eaux Pluviales

- Conception du réseau soumis aux Services Techniques de la Ville et réalisé en conformité avec les prescriptions du Département figurant dans les attendus du permis de construire.
- Evacuation des eaux de pluie des toitures, voiries et cheminements par regards et réseaux des EP, l'ensemble sera raccordé aux bassins de rétention du projet. Bassin situé sous le parking du bâtiment D.

7.6.6 RÉSEAU CHAUFFAGE URBAIN

- Sans objet.



7.7 PISCINE

- Sans objet.



FIN DU DOCUMENT

Date

Signature

